

MONSIEUR ÉRIC SUZANNE,  
SOUS-PRÉFET DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE,  
VOUS INVITE À UN ÉCHANGE SUR LE THÈME DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

## LES OUTILS DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE PUBLIQUE ET PRIVÉE

*L'architecture est une expression de la culture.*

*La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt.*

*Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture*

La construction et l'aménagement ne sont pas des actes simples. Comment réaliser un projet de qualité, avec un budget défini, en s'assurant qu'il réponde aux besoins et aux enjeux identifiés dans son contexte ? Quels processus mettre en place pour aboutir à une qualité architecturale privée ou publique ?

Le CAUE vous propose une demi-journée d'information et d'échanges avec des élus qui ont mené à bien une démarche exemplaire. L'aspect réglementaire sera abordé par la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP).

Objectifs de la journée :

- Rappeler les fondamentaux de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique qui précise le rôle et la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et les missions de maîtrise d'œuvre.
- Se familiariser avec les modalités de consultation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ou/et d'une équipe de maîtrise d'œuvre selon les différentes procédures de mise en concurrence.
- Souligner l'importance des études préalables et du programme pour être en capacité de choisir le projet qui conviendra le mieux aux enjeux et au territoire.
- S'interroger et s'organiser pour préserver le cadre bâti des collectivités et des paysages par une bonne gestion du droit des sols et des permis de construire privés.

Cette demi-journée d'information est proposée à l'attention des élus, secrétaires de mairie, techniciens des collectivités susceptibles de gérer des projets de construction ou d'aménagement privés ou publics.

ARCHITECTURE

Journée  
d'Information,  
de Rencontres et  
d'Échanges



salle d'animation  
Saint-Parthem

mercredi 3 décembre 2014  
de 14h00 à 18h00



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



mission  
interministérielle  
pour la qualité  
des constructions  
publiques

COUPON RÉPONSE à nous retourner avant le **28 novembre** au C.A.U.E. de l'Aveyron  
5, place Sainte-Catherine 12000 RODEZ / Tél : 05 65 68 66 45 / Fax : 05 65 68 14 97 / caue-12@caue-mp.fr

Madame / Monsieur .....

accompagné(e) de .....

commune de .....

adresse / tél. / adresse email.....

- Participera à la demi-journée du 3 décembre 2014 oui non

Contact : Céline LAURENT - C.A.U.E. de l'Aveyron - mail : c.laurent-12@caue-mp.fr - Tél : 05 65 68 66 45

## Programme

### Cette journée d'information est organisée à l'initiative de Monsieur Éric Suzanne, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue

#### 14h00 : Accueil

Intervention de Monsieur Éric Suzanne, sous-préfet.

- **Les chartes paysagères : outils pédagogiques pour une meilleure qualité architecturale.**

Les chartes paysagères sont un outil de sensibilisation. Préalables aux documents d'urbanisme, elles sont l'occasion d'impliquer les publics dans la connaissance et le respect de leur cadre de vie.

Exemple de la charte paysagère de la communauté de communes de Prayssas (47)

Intervenants : Ph. Millasseau, architecte dplg - urbaniste opqu et Ph. Maurin, directeur de la communauté de communes.

- **Conformité des permis de construire :** comment exercer son droit de contrôle de la qualité architecturale, urbaine et environnementale ?

Intervenant : DDT Aveyron (sous réserve)

- **Équipement public - Comment bien choisir sa maîtrise d'oeuvre ?**

. Les fondamentaux de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP) et les procédures adaptées.

Intervenant : V. Le Bouteiller - mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP)

. La salle d'animation de Saint-Parthem - Se concerter et faire évoluer un programme pour répondre aux attentes.

Intervenants : M. Reynès, maire de St-Parthem, P. Enjalbal, architecte dplg et M. Murat, président du comité des fêtes.

**18h30 : Un apéritif sera offert pour clôturer cette rencontre.**



5, place Sainte Catherine  
12000 RODEZ  
tel : 05 65 68 66 45  
fax : 05 65 68 14 97  
email : caue-12@caue-mp.fr

**CAUE**  
de  
**L'AVEYRON**

**Rendez-vous salle d'animation de Saint-Parthem  
Mercredi 3 décembre 2014 à 14h00**